

Règlement graphique

PLAN 2
PLAN DES
RISQUES

GAINNEVILLE



Article L151-9 du Code de l'urbanisme

DÉLIMITATION DES ZONES URBAINES, À URBANISER, AGRICOLES ET NATURELLES

- ZONES URBAINES (U)**

 - UA – Zone urbaine de centralité
 - UB – Zone urbaine de forte densité
 - UC – Zone urbaine de moyenne densité
 - UCO – Zone urbaine de la Costière du Havre
 - UD – Zone urbaine de moyenne densité à dominante résidentielle
 - UE – Zone urbaine d'équipement ferroviaire
 - UF – Zone urbaine d'équipement
 - UI – Zone urbaine d'activité industrielle et portuaire
 - UJ – Zone urbaine de jardins familiaux
 - UL – Zone urbaine littorale
 - UP – Zone urbaine d'équipement péninsulaire
 - US – Zone urbaine d'équipement de santé
 - UT – Zone urbaine d'équipement touristique
 - UY – Zone urbaine d'activité économique
 - UZ – Zone urbaine sans règlement
- ZONES À URBANISER (AU)**

 - AUB – Zone à urbaniser de forte densité
 - AUC – Zone à urbaniser de moyenne densité
 - AUD – Zone à urbaniser de moyenne densité à dominante résidentielle
 - AUE – Zone à urbaniser de faible densité / hameau
 - AUG – Zone à urbaniser d'équipement
 - AUT – Zone à urbaniser d'équipement touristique
 - AUY – Zone à urbaniser d'activité économique
 - 2AU – Zone à urbaniser à long terme
- ZONES AGRICOLES (A)**

 - A – Zone agricole stricte
 - AR – Zone agricole des espaces remarquables du littoral
 - Secteur de taille et de capacité d'accueil limité (STECAL)*
- ZONES NATURELLES (N)**

 - N – Zone naturelle stricte
 - NA – Zone naturelle aménagée
 - NC – Zone naturelle de carrière
 - NR – Zone naturelle des espaces remarquables du littoral
 - NMR – Zone naturelle des espaces remarquables maritimes
 - Secteur de taille et de capacité d'accueil limité (STECAL)**

STECAL EN ZONE AGRICOLE (/ A) hab (habitation) / Ag (équipement) / Aj (jardins familiaux) / As (santé) / At (tourisme) / Ay (activité économique) – STECAL EN ZONE NATURELLE (/ N) Nc (camping) / Nni (hébergement inséable) / Ng (équipement N) (jardins familiaux) / Ni (loisir / sport) / Ns (santé) / No (tourisme) / Ny (activité économique)

- RISQUES NATURELS**

PPRI DE LA LÉZARDE

 - Débordement de cours d'eau
 - Ruissellement
 - Remontée de nappe
 - Zone d'érosion

PPRN DE GONFREVILLE-L'ORCHER ET DE SAINT-ADRESSE

 - Gonfreville-l'Orcher
 - Sainte-Adresse

PPRL DU HAVRE À TANCARVILLE

 - PPRL du Havre à Tancarville
 - Zone à réglementation spécifique

RISQUE LIÉ À LA SUBMERSION MARINE (HORS PPRL)

 - Saint-Jouin-Bruneval
- RISQUES LIÉS AUX EFFONDEMENTS**

 - Cavité souterraine*
 - Éboulement de falaise
 - Recul du trait de côte

RISQUE LIÉ AU RUISSELLEMENT (HORS PPRI)

 - Ruissellement

PORTÉ À CONNAISSANCE DE LA COMMUNE D'ÉTRETAT

 - Au moins 0,5 m
 - Inférieurs à 0,5 m
 - Zone de danger

Les dispositions réglementaires et les zonages des PPRI, PPRN et PPRL sont disponibles en annexe du PLUI.

* Des ouvrages entre le front cadastral et certains indices de cavités souterraines identifiés peuvent exister. Il est recommandé de consulter les fiches descriptives des indices de cavité pour plus d'informations.

- RISQUES TECHNOLOGIQUES**

PPRT DE LA ZONE INDUSTRIAL-PORTUAIRE ET DE LA CIM D'ANTIFER

 - Zone industrialo-portuaire
 - CIM d'Antifer

ICPE SOUMISES À AUTORISATION

 - Zels – Zone des effets létaux significatifs (A/B/C/D)
 - Zels – Zone des effets létaux significatifs (E)
 - Zpel – Zone des premiers effets létaux (A/B/C/D)
 - Zpel – Zone des premiers effets létaux (E)
 - Zel – Zone des effets irréversibles (A/B/C/D)
 - Zel – Zone des effets irréversibles (E)
 - SICRE Océane
 - Zpel – Zone des premiers effets létaux (A/B/C/D)
 - Zel – Zone des effets irréversibles (A/B/C/D)
 - ZF – Zone forfataire (A/B/C/D)
- INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES**

 - Zels – Zone des effets létaux significatifs
 - Zpel – Zone des premiers effets létaux

TERMINAUX DE L'EUROPE ET DE L'ATLANTIQUE

 - Zels – Zone des effets létaux significatifs (A/B/C)
 - Zels – Zone des effets létaux significatifs (D)
 - Effets létaux significatifs (E)
 - Premiers effets létaux (D)
 - Zpel – Zone des premiers effets létaux (E)

Effets pyrotechniques (Z1)

 - Effets pyrotechniques (Z2)
 - Effets pyrotechniques (Z3)
 - Effets pyrotechniques (Z4)
 - Effets pyrotechniques (Z5)